



PRÉFETE DE LA HAUTE-VIENNE  
Appel à projets n° 87-2022-10-26-00001

Transfert de gestion d'un hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA)

*Document publié au RAA n° 87-2022-162 du 26 octobre 2022*

AVIS D'APPEL A PROJETS

POUR LA GESTION D'UN HEBERGEMENT D'URGENCE POUR DEMANDEURS D'ASILE DE  
50 PLACES

La commune de Peyrat-le-Château gère en régie directe depuis 2016 un hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (hommes isolés) de 50 places, installé au sein de gîtes communaux dont la configuration n'est plus adaptée à l'accueil des publics.

Le centre d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile est soumis au régime de la déclaration prévu à l'article L322-1 du code de l'action sociale et des familles.

Le centre d'hébergement a vocation à intégrer de nouveaux locaux et à trouver un nouveau gestionnaire.

Les services de l'État lancent le présent appel à projets en vue de choisir un opérateur qui aura pour missions:

- de finaliser, en lien direct avec le propriétaire des locaux destinés à la réinstallation du centre, l'opération d'adaptation du bâtiment (opération légère),
- de préparer le transfert de gestion avec l'actuel gestionnaire, en prenant notamment en compte la possibilité de reprise des contrats de travail des actuels salariés,
- de gérer le fonctionnement du centre, conformément au cahier des charges de l'HUDA tel que défini par l'arrêté du 15 février 2019 joint au présent appel à projets.

Le transfert des places et de la gestion du centre devra être effectif au plus tard le 30 juin 2023.

Date limite de réponse au présent appel : 18 novembre 2022

Le dossier de réponse devra comporter les éléments suivants :

- les documents permettant une identification du candidat, notamment un exemplaire des statuts s'il s'agit d'une personne morale de droit privé,
- une lettre de motivation explicitant l'intérêt du candidat pour le projet et mettant en évidence ses atouts pour le porter, son expérience dans le domaine, les résultats obtenus dans ce cadre, et sa connaissance du contexte local. La prise en compte de la situation géographique du site en zone rurale sera un élément important dans le choix du gestionnaire.

Le dossier devra être adressé en version dématérialisée (avec demande d'avis de réception) à l'adresse électronique suivante au plus tard le 18 novembre 2022 : [ddetspp@haute-vienne.gouv.fr](mailto:ddetspp@haute-vienne.gouv.fr).

Les porteurs de projet pourront durant la période d'ouverture de l'AAP obtenir une fiche technique comportant des éléments d'information supplémentaires en s'adressant à [ddetspp-direction@haute-vienne.gouv.fr](mailto:ddetspp-direction@haute-vienne.gouv.fr) et en mentionnant en objet de mail « AAP HUDA Peyrat-le-Château- demande d'informations complémentaires »

### 3 - Publication

Le présent appel à projet est publié au Registre des actes administratifs et mis en ligne sur le site internet de la préfecture de la Haute-Vienne.

Fait à Limoges, le 26 octobre 2022

La préfète de la Haute-Vienne,

Jean-Philippe AURIGNAC

..... Pour la préfète,  
Le sous-préfet, secrétaire général,